Nations Unies S/PV.4209



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4209e séance

Jeudi 26 octobre 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Sami
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kassé
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 18 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/999)

00-71156 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 18 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/999)

Le Président (*parle en anglais)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de l'Allemagne et de l'Italie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Schumacher (Allemagne) et M. Francese (Italie) occupent le siège qui leur est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais)* **:** Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Petritsch à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 18 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant une lettre datée du 18 octobre 2000 et le rapport du Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, document S/2000/999.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : Je m'adresse au Conseil à un moment où de grands changements se produisent en Europe du Sud-Est et où l'on caresse de nouveaux espoirs pour cette région. L'avenir pourrait être très différent pour la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui en raison de changements énormes dans deux pays voisins: la Yougoslavie et la Croatie.

Les changements sont extrêmement lents en Bosnie même, ce qui est décevant, mais la situation s'améliore. L'avenir dépendra des résultats des élections générales du 11 novembre, qui devraient amener un changement réel et durable. Nous avons besoin de nouveaux dirigeants qui feront avancer le pays plutôt que des dirigeants actuels qui campent sur leurs positions nationalistes, en plus du fait qu'ils n'ont aucun contact avec leurs électeurs et ne suivent pas les changements qui se produisent dans les États voisins.

Le changement ne verra pas un retour à la Bosnie-Herzégovine de l'avant-guerre. Le pays a une décennie de retard par rapport au reste de l'Europe centrale pour ce qui est des réformes vers une l'économie de marché – nous voulons nous écarter de l'économie planifiée par l'État. Ce qui est encore plus important, les blessures de la guerre sont trop profondes pour sauver entièrement le passé multiculturel de la Bosnie.

Certains membres se rappelleront les commentaires de William Shawcross dans son récent livre sur les seigneurs de la guerre et l'activité des missions de maintien de la paix des Nations Unies :

«il est important d'être humble. On ne peut pas tout réussir, on ne peut pas corriger tous les maux simplement parce que la communauté internationale… La Bosnie ne deviendra pas le Michigan…»

Mais la Bosnie-Herzégovine est et demeurera un pays multiethnique parce c'est le berceau de trois peuples constituants – les Bosniaques, les Serbes et les Croates – ainsi que de nombreuses minorités. Ils trouveront le moyen de vivre côte-à-côte – peut-être comme les germanophones, les italophones et les francophones le font en Suisse. Le présent rapport, qui est le dix-septième rapport d'un Haut Représentant – et

c'est la troisième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité – examine les tâches qui attendent encore le Bureau du Haut Représentant, et par extension, la communauté internationale, en Bosnie-Herzégovine.

J'en reviens à la révolution qui a eu lieu à Belgrade et à sa contrepartie plus calme mais toute aussi importante à Zagreb et à ce qu'elles représentent pour gagner la paix en Bosnie-Herzégovine.

Tout d'abord, nous ne devons pas relâcher notre surveillance. Les nationalismes destructeurs qui ont déchiré la région n'ont pas disparu avec la chute de Slobodan Milosevic. Les changements politiques en cours à Belgrade sont suivis plus avec inquiétude qu'avec soulagement au Kosovo et au Monténégro tout comme en Bosnie.

Le Ministre des affaires étrangères de la Croatie, M.Tonino Picula, après son entrée en fonctions, a effectué sa première visite officielle à Sarajevo, fait qui montre clairement que ce pays reconnaît pleinement la souveraineté bosniaque, après que son gouvernement antérieur ait essayé pendant des années de la saper. Lorsque j'ai rencontré le Président nouvellement élu de la Yougoslavie, M. Vojislav Kostunica, la semaine dernière à Belgrade, je lui ai instamment demandé de faire de même, lui suggérant que c'est la façon la plus sûre de garantir que le Kosovo demeure partie intégrante de la République fédérale de Yougoslavie, tel qu'il est requis par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Je lui ai également fait comprendre que le fait que la République fédérale de Yougoslavie devienne Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies implique qu'elle collabore avec ses institutions – par exemple en coopérant avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la Haye. Avec les élections qui se tiendront prochainement en Bosnie-Herzégovine, je lui ai aussi demandé de mettre fin au parrainage par Belgrade des forces anti-Dayton de l'entité serbo-bosniaque qui luttent pour essayer de consolider les gains mal acquis du « nettoyage ethnique ».

M. Kostunica a pris un départ très prometteur en décidant avec courage d'effectuer une visite à Sarajevo dimanche et de rencontrer les dirigeants de l'État. J'aimerais rendre hommage ici même au Représentant spécial du Secrétaire général à Sarajevo, M. Jacques Paul Klein, dont les efforts inlassables ont contribué à faire de cette visite capitale un succès. Le Président Kostunica m'a également assuré qu'il s'emploierait à instaurer des relations diplomatiques avec la Bosnie-Herzégovine dès qu'il aurait formé son propre gouvernement. Mais un énorme travail reste à accomplir dans ce domaine.

Nous devons faire en sorte que la communauté internationale parle d'une seule voix, en particulier lorsque l'Union européenne se réunira pour un Sommet sur l'Europe du Sud-Est, à Zagreb le mois prochain. Il lui faudra affirmer que les frontières ne peuvent pas être remises en question. Parmi les anciens médiateurs des Balkans, certains voient la nécessité d'indemniser la Serbie pour sa perte prétendument « inévitable » du Kosovo. Cela aurait des conséquences catastrophiques pour toute la région. Il faudrait clairement affirmer que la cartographie cynique du XIXe siècle n'a pas de place dans nos efforts actuels de maintien de la paix. Si l'on ne se prononce pas clairement aujourd'hui, cela nous coûtera très cher à l'avenir et détruira cinq années d'efforts difficiles et fructueux accomplis depuis la signature des Accords de Dayton, surtout à un moment où la majorité des peuples de la région comprenne la nature réductrice et isolatrice du nationalisme.

L'européanisation est ce à quoi pratiquement toutes les parties aspirent, et c'est ce qui nous incite à pousser les réformes en Bosnie-Herzégovine. En mai dernier, à Bruxelles, le Conseil de mise en oeuvre de la paix a approuvé mes trois priorités stratégiques pour aider les citoyens bosniaques à réaliser ce rêve : la réforme économique globale, le retour accéléré des réfugiés et le renforcement des institutions de l'État.

Mais, dans l'ensemble, les progrès ont été lents depuis mon dernier rapport au Conseil, en mai, du fait que les dirigeants nationalistes au pouvoir refusent de prendre des décisions difficiles – en particulier avec l'approche des élections générales. Ils refusent de reconnaître que l'argent des pays donateurs s'épuise rapidement et que la concurrence se fait grande entre les pays, comme la Yougoslavie, pour obtenir cet argent au moment où le pays traverse une crise économique grave. Le taux de croissance du PIB en Bosnie-Herzégovine était de 7,1 % en 1999, mais ce chiffre superficiellement élevé résulte en fait du récent investissement étranger visant à aider à reconstruire l'économie du pays déchiré par la guerre. Le vrai casse-tête est la balance commerciale – les données préliminaires montrent que les exportations du pays ont tout juste couvert 25 % de ses importations. Cela est insoutenable.

Mon bureau, en coopération étroite avec les institutions financières internationales, a mis en place des lois bancaires claires qui devraient permettre des opérations financières transparentes dans toutes les entités. Nous cherchons à mettre un terme aux bureaux de paiement de l'ère communiste d'ici à la fin de l'année. Cela débarrassera le pays d'un moyen occulte et coûteux de régler les paiements, dont les partis nationalistes ne pourront plus profiter.

Les services judiciaires et de police locaux essaient pour la première fois de s'attaquer à la corruption, mais nous ne sommes pas satisfaits du rythme lent avec lequel les dirigeants politiques font face à cette question. L'assistance et les investissements ne seront accordés que si le pays améliore ses résultats en matière de lutte contre la corruption. Malheureusement, la plupart des politiciens bosniaques préfèrent adopter la politique de l'autruche en la matière.

Une loi sur le Trésor public a été adoptée et devrait permettre que les fonds passent par les institutions centrales plutôt que par les institutions des entités – c'est un moyen puissant qui vise à rapprocher les deux moitiés de ce pays fracturé. Nous sommes en train d'examiner des procédés qui permettront la diminution des impôts désastreusement élevés et d'en mieux répartir la charge. Les investisseurs étrangers ne sont pas disposés à investir dans un pays où ils devront payer plus de 80 % de taxes. Des conseillers internationaux, en collaboration avec des représentants locaux, soumettent des offres transparentes de privatisation pour 86 entreprises de la Fédération et 52 de la Republika Srpska. Et nous étudions le moyen d'améliorer les services publics, notamment l'électricité et les télécommunications, de façon à démanteler des structures parallèles et à créer un espace économique unique, au sein duquel les sociétés se feront une concurrence basée sur les prix et non sur la soi-disant identité ethnique du consommateur. C'est l'économie – les avantages d'un espace économique unique – qui garantira l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État opérationnel. Cela peut sembler anecdotique, mais je connais des Bosniaques et des Croates qui se rendent déjà à Banja Luka, la capitale régionale des Serbes, pour acheter des meubles du fait qu'ils sont meilleur marché qu'à Sarajevo.

La difficile mise en oeuvre des lois sur les biens fonciers que j'ai dû imposer l'année dernière a commencé à dépolitiser les émotions qu'ont éveillées le retour des réfugiés. Le strict respect de l'état de droit, ainsi que le bon travail de l'ONU en Bosnie – surtout du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) – aura des conséquences profondes pour tous les domaines de la vie en Bosnie, et sous cet angle particulier, beaucoup sera encore accompli. Le droit à la propriété, tel qu'il est consacré par la loi, est vital pour restaurer la confiance quant à l'avenir du pays.

Les derniers chiffres du HCR montrent qu'à la fin du mois d'août de cette année, quelque 30 000 personnes appartenant à des minorités ont été enregistrées – ce qui représente le double du nombre de retours enregistrés au cours de la même période en 1999. Le nombre est même supérieur si l'on tient compte des retours non enregistrés. Mais ces chiffres ne reflètent pas la réalité. Ce qui est réellement extraordinaire est l'emplacement où ces retours se sont produits : dans des villes ou près des villes comme Srebrenica et Foca, synonymes de camps de massacres et de viols durant la guerre, dans la moitié orientale de ce qui constitue à présent l'entité serbe.

Mais je ne veux pas vous dépeindre une situation trompeuse. Si l'état de droit a commencé à fondre la glace qui gelait le processus du retour, il reste encore des centaines de milliers de personnes qui sont déplacées ou réfugiées. Une fois encore, je tourne mon regard vers les élections dans l'espoir que les Bosniaques ordinaires voteront pour expulser les forces nationalistes qui veulent toujours geler le processus de retour.

Depuis ma dernière déclaration devant le Conseil de sécurité, j'ai révoqué 24 fonctionnaires pour avoir fait obstruction à l'application des Accords de Dayton. Je fais l'objet de pressions de la part de certains quartiers de la communauté internationale et de nombreux citoyens bosniaques pour intervenir davantage. Mais, même si la révocation de fonctionnaires et les lois imposées envoient un message clair, les dirigeants politiques du pays les utilisent pour s'abstenir de prendre des décisions difficiles.

Un exemple en est le refus des dirigeants politiques d'adopter des amendements aux lois sur les pensions, exigés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Comme d'habitude, les dirigeants politiques n'ont rien fait. Ils attendaient que je les impose moi-même. Mais on les a mis en garde en leur disant que s'ils ne s'en occupaient pas eux-mêmes, ils risquaient de faire perdre au pays des centaines de millions de dollars en assistance bien nécessaire.

Cela dit, après des mois de débats inutiles et de gesticulation, j'ai fini par devoir imposer une loi sur un document de voyage unique pour les deux entités. Comme pour les nouvelles plaques minéralogiques, qui ne portent aucune marque d'identification des entités, cette décision a été reçue avec grande satisfaction par la population bosniaque. Celle-ci en a assez, en effet, de devoir faire la queue pendant des heures pour obtenir un visa parce que, dans leur nationalisme étroit, ses dirigeants ne peuvent tomber d'accord sur des titres de voyages normalisés et internationalement reconnus. Ceci est une autre illustration, comme l'économie, de la façon dont on peut faire jouer l'intérêt personnel en faveur de l'application de l'Accord de Dayton. J'ai le plaisir d'annoncer que les premiers nouveaux passeports de Bosnie-Herzégovine ont été émis hier.

S'agissant de l'édification de l'État, on pourra maintenant téléphoner n'importe où en Bosnie avec le même indicatif international, ce qui permettra de mettre fin à la situation ridicule où l'on devait passer par Belgrade pour obtenir la Republika Srpska. Le service de l'État aux frontières – encore une loi que j'ai dû imposer au début de l'année – a commencé à fonctionner, au grand dam de certains dirigeants de Republika Srpska, qui travaillent à la frontière avec la Yougoslavie. Il faut féliciter l'ONU pour le travail qu'elle a accompli dans ce domaine.

J'ai annoncé au début de la semaine la création d'un service public de radiodiffusion. Un personnel pluriethnique présentera des nouvelles équilibrées et établira des programmes qui seront transmis dans les deux entités. Les Jeux olympiques ont pu être diffusés simultanément dans les deux entités avec une équipe pluriethnique de commentateurs sur place à Sydney. C'est de gestion des finances – ou du manque de financements – et de pratiques modernes de gestion dont on se préoccupe dans ce projet exaltant, et non de quotas ethniques.

La Cour constitutionnelle du pays a publié le mois dernier au Journal officiel une décision dont les répercussions seront considérables pour l'égalité de tous les citoyens bosniaques devant le droit. La décision prise sur le cas des peuples dits constitutifs signifie que les Bosniens, les Serbes et les Croates ont les mêmes droits dans les deux entités. Ce concept louable reste toutefois à incorporer aux Constitutions des entités.

Mais les institutions d'État, telles que la présidence, le Conseil des ministres, l'Assemblée parlementaire, restent handicapées par des préoccupations ethniques.

Après bien des pressions, nous avons réussi à arracher un accord aux ministres de l'éducation de Bosnie-Herzégovine pour que l'on enseigne à la fois les alphabets latin et cyrillique plus un programme commun de base dans toutes les écoles. Mais c'est loin d'être suffisant. L'éducation doit être une priorité si l'on veut penser à l'avenir du pays. Malheureusement, un rapport récent du Programme des Nations Unies pour le développement révèle que de nombreux jeunes Bosniaques n'estiment pas avoir d'avenir dans leur propre pays : 62 % des jeunes interrogés dans le cadre de ce rapport – chiffre effarant – déclarent qu'ils quitteraient la Bosnie s'ils en avaient la possibilité.

Je ne veux pas occulter les problèmes existants, mais nous progressons, même si, comme dans une tempête de sable dans le désert, on a parfois l'impression de ne pas avancer du tout. Malgré les changements spectaculaires intervenus dans la région, nous devons rester aux côtés de la Bosnie-Herzégovine et mener à bien notre tâche. Notre travail sur place n'est pas fini. Je suis conscient de ce que la Yougoslavie aura besoin d'aide pour progresser dans la voie de la démocratie et qu'il existe de nombreux autres foyers de tension dans le monde qui méritent l'attention du Conseil. Mais la communauté internationale a investi trop d'efforts en Bosnie-Herzégovine pour abandonner prématurément ce projet. Nous devrons pouvoir continuer de compter sur le soutien moral, politique et financier du Conseil pour réussir dans notre entreprise.

Pour citer encore une fois M. Shawcross,

> « L'intervention peut aider les gens lorsqu'ils sont aux abois. Mais si l'on veut qu'elle ne se réduise pas à une simple concession à notre propre sentiment de culpabilité, l'intervention doit être à la mesure des problèmes et continue; elle doit aller jusqu'au bout. C'est ainsi que l'on pourra délivrer les gens de leurs maux et que les soldats de maintien de la paix pourront l'emporter plus souvent sur les chefs de guerre. »

Je l'ai déjà dit, mais il faut y insister : c'est aux citoyens bosniaques eux-mêmes de créer le pays prospère et tolérant que pourrait être la Bosnie-Herzégovine; ils doivent prendre leurs propres destinées en mains pour pouvoir réaliser leur rêve

d'appartenance à l'Europe et au concert international des nations. Leurs voisins doivent également refermer les chapitres passés et se tourner vers l'avenir en aidant la Bosnie-Herzégovine; il faut qu'il soit clair que la place qu'ils auront eux-mêmes dans l'Europe nouvelle dépend également de cela. Mais nous devons nous aussi continuer, au niveau de la communauté internationale, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour guider la Bosnie-Herzégovine vers l'objectif poursuivi.

Me voici à la fin de mon rapport. Je voudrais toutefois informer également le Conseil d'une décision que j'ai prise hier. Comme les membres le savent, les victimes du massacre de Srebrenica de 1995, le pire crime commis en Europe depuis la Deuxième guerre mondiale, n'ont toujours pas trouvé de lieu pour leur dernier séjour. Les associations de parents de ces victimes exigent depuis longtemps que l'on trouve une solution à cette question. Plusieurs organismes ont essayé depuis de régler la question, en vain. Ma décision a consisté à placer sous tutelle une parcelle de terre de la municipalité de Srebrenica afin d'enterrer les victimes et d'ériger un monument. C'est un premier pas, mais à mon avis un moyen important pour la Bosnie-Herzégovine d'assumer son passé.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer cette nouvelle visite de M. Petritsch au Conseil et le remercier de son exposé détaillé sur les progrès, supervisés par son bureau, vers l'édification d'une société pluriethnique pacifique en Bosnie. C'est une tâche très difficile et nous trouvons encourageants les événements positifs relevés dans son rapport. Nous le félicitons en particulier de la reconstitution du Conseil des ministres et de l'accélération des retours de personnes déplacées par la guerre. Nous saluons également les mesures prises pour mettre en place une commission judiciaire indépendante et nous relevons notamment qu'un tribunal pluriethnique de Mostar a commencé à juger les cas de crimes de guerre dont le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a approuvé la poursuite en vertu de ce que l'on appelle règles de la route.

Toutefois, nous restons préoccupés par le fait que certains fonctionnaires et d'autres encore continuent d'entraver le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Nous devons signifier clairement que nous ne tolérerons pas ces obstructions perpétuelles et que nous ne travaillerons qu'avec les dirigeants politiques résolus à appliquer Dayton.

Les États-Unis appuient énergiquement l'utilisation active et intégrale en Bosnie par le Haut Représentant et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe des mandats confiés par la communauté internationale. Des progrès réels ont été faits, et nous devons encore les accélérer. Compte tenu des deux élections décisives qui vont se tenir bientôt dans la région – au Kosovo et en Bosnie – il est temps de progresser et de ne pas regarder en arrière.

Nous devons nous efforcer d'éliminer ou de freiner ceux qui font obstacle à l'application intégrale de l'accord de Dayton : il reste des criminels de guerre encore en liberté, des barons de la criminalité organisée et des extrémistes nationalistes. À cet égard, nous nous félicitons de ce que 24 personnes aient été démises de leurs fonctions, car elles faisaient délibérément obstruction à la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton. Mais ces 24 personnes n'étaient pas les seules à faire obstruction, et il est nécessaire de prendre des mesures pour que le retour des réfugiés se poursuive et qu'un climat fondé sur la primauté du droit puisse régner en Bosnie.

En ce qui concerne spécifiquement Mostar, nous voyons quelques signes de progrès. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le financement de l'administration locale, nous aimerions demander au Bureau du Haut Représentant à donner consigne à la compagnie locale d'électricité, Elektroprivreda, de consacrer une portion de ses ressources au financement du budget de Mostar selon les clauses négociées maintenant depuis des mois.

Enfin, le changement démocratique survenu à Belgrade est particulièrement important et de bon augure. Il restera de nombreux problèmes à régler, mais nous espérons que la nouvelle direction du Président Kostunica aura une influence positive sur les événements en Bosnie, comme le changement de régime en Croatie a permis de normaliser les relations entre la Croatie et la Bosnie.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes aussi reconnaissants au Haut Représentant, M. Petritsch, de son exposé détaillé sur la situation en Bosnie-Herzégovine et des efforts qu'il a accomplis pour contribuer à favoriser le retour à la normale dans ce pays.

Nous remarquons, cependant, que la situation reste fragile. D'un côté, comme on l'a déjà entendu aujourd'hui, on assiste à des changements positifs qui

inspirent un certain optimisme. De l'autre, pour maintenir la stabilité, un appui diversifié de la Force multinationale de stabilisation est souvent nécessaire, de même que sont nécessaires des pressions constantes et croissantes du Bureau du Haut Représentant et des autres agents internationaux sur les participants bosniaques au processus de paix.

La Russie reste activement attachée à l'application des Accords de Dayton. Toutefois, nous ne nous considérons pas liés par la Déclaration de Bruxelles, étant donné qu'un certain nombre de ses dispositions suscitent de notre part de sérieuses objections. À l'avenir, nous oeuvrerons à l'application complète et non sélective des Accords de Dayton, suivant la lettre et l'esprit de ces accords.

En principe, nous sommes conscients de la façon dont le Haut Représentant établit l'ordre des priorités dans ses travaux, mais il nous semble qu'il y ait un excès dans l'exercice de ses pouvoirs exceptionnels, plaçant ainsi la Bosnie-Herzégovine dans une situation semblable à une sorte de protectorat international. Nous pensons que ce n'est pas en recourant à la force pour faire progresser l'application des Accords de Dayton que l'on peut jeter les fondements solides de la création d'institutions. Les structures internationales ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer aux autorités démocratiquement élus dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine et dans les deux entités.

Nous espérons voir s'engager, à la suite de la visite du Président Kostunica à Sarajevo, une collaboration fructueuse entre la Bosnie-Herzégovine et la Yougoslavie, notamment pour l'établissement rapide de relations diplomatiques entre les deux pays et pour un règlement de tous les problèmes bilatéraux sans qu'aucune condition ne soit imposée à l'une ou l'autre des parties.

Nous estimons que la communauté internationale doit axer ses efforts sur les autorités politiques en Bosnie-Herzégovine en les encourageant à coopérer tant entre eux qu'avec la communauté internationale. Cette démarche est particulièrement pertinente à la veille des élections en Bosnie-Herzégovine, qui auront lieu le 11 novembre.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*): Nous souhaitons remercier le Haut Représentant Wolfgang Petritsh de sa présence au Conseil aujourd'hui et de son rapport détaillé ainsi que de ses observations complémentaires.

La première partie du rapport publié sous la cote S/2000/999, qui a trait à des questions politiques, montre, à notre avis, que le renforcement des institutions de l'État reste un objectif éloigné. Bien qu'un certain progrès important ait été obtenu, comme, par exemple, la création d'un nouveau Conseil des ministres et de trois nouveaux ministères, il est décevant de constater que les rapports qui nous sont présentés constamment indiquent un retard dans la prise de décisions, un manque d'engagement de la part des fonctionnaires et la nécessité de maintenir une pression constante de la communauté internationale pour vaincre l'obstructionnisme et le manque de volonté politique de la part de ceux qui donnent la priorité aux questions ethniques au détriment des véritables nécessités du pays, mettant ainsi en péril le bon fonctionnement des institutions. C'est pourquoi, nous souhaitons exprimer notre plein appui à la direction ferme et déterminée dont fait preuve l'Ambassadeur Petritsch.

Nous espérons que le groupe de travail créé par la Chambre des Représentants et par le Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine sera en mesure de surmonter les difficultés liées à l'adoption de la loi électorale, permettant ainsi à l'Assemblée parlementaire d'approuver le plus tôt possible une loi électorale définitive. À cet égard, nous espérons que les prochaines élections générales du 11 novembre, seront les dernières à être organisées suivant les règles provisoires établies par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Nous espérons également que la tendance positive observée lors des élections municipales du 8 avril dernier se confirmera lors des élections du mois de novembre. En tout état de cause, nous ne devons pas tolérer que, pendant la période prééléctorale, les parties politiques incitent à la violence et proposent des changements de la structure de l'État qui sont contraires aux Accords de Dayton. On ne peut pas non plus tolérer les atteintes à la liberté de la presse.

D'un point de vue économique, le rapport du Haut Représentant indique que des mesures importantes ont été adoptées pour créer un espace économique unique afin de développer le secteur privé et d'encourager les investissements. Nous considérons que ces mesures, ainsi que d'autres qui visent à approfondir la réforme économique sont essentielles pour que l'économie de Bosnie-Herzégovine puisse être autonome et, partant, moins tributaire de l'aide extérieure.

En ce qui concerne le rapatriement des personnes appartenant à des groupes minoritaires, il est encourageant de constater qu'au 31 août 2000, environ 29 700 personnes ont été rapatriées et qu'il existe maintenant très peu de zones que l'on puisse juger inaccessibles pour des raisons de sécurité. En ce qui concerne ce que dit le Haut Représentant au paragraphe 46 de son rapport, nous exhortons le Gouvernement croate à prendre les mesures nécessaires pour assouplir les procédures ayant trait au rapatriement et à la restitution des biens en Croatie.

Enfin, nous souhaitons exprimer l'espoir que les changements démocratiques intervenus en République fédérale de Yougoslavie permettront une reconfiguration des relations que ce pays entretient avec la Bosnie-Herzégovine, et favoriseront par la même la stabilité de la région. Nous pensons que le Sommet qui s'est tenu hier à Skopje, auquel a participé le Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Vojislav Kostunica, est un pas dans la bonne direction.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Haut Représentant Wolfgang Petritsch de retour aujourd'hui au Conseil. Nous le remercions également tant de son rapport écrit que de l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui, qui font apparaître les progrès qui continuent d'être enregistrés, de même que les obstacles auxquels on continue de se heurter dans le processus d'application des Accords de paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer encore une fois tout notre soutien aux efforts accomplis par l'Ambassadeur Petritsch pour consolider davantage les efforts engagés dans la voie d'une paix durable et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Nous rappelons qu'à l'initiative de l'Ambassadeur Petritsch, le Conseil de mise en oeuvre de la paix, réuni à Bruxelles en mai dernier, a défini trois objectifs essentiels pour faire progresser le processus de paix bosniaque : le renforcement des institutions de l'État, une réforme économique générale, et le rapatriement accéléré des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous avons soutenu, et nous entérinons, cette stratégie en trois volets, comme nous l'avions fait pour la notion de prise en main préconisée par le Haut Représentant, et pour la Déclaration de New York, adoptée il y a près d'un an par la présidence collégiale. À l'instar d'autres intervenants, nous estimons que tous ces efforts établissent un cadre précis dans lequel la communauté internationale et les dirigeants de tous les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine devraient oeuvrer de concert et faire avancer le processus de paix.

Comme le rapport l'indique explicitement, et comme l'Ambassadeur Petritsch vient tout juste de le dire dans son exposé, certains progrès – bien que toujours limités dans beaucoup de cas – ont véritablement été accomplis dans ces domaines clefs. Nous prenons note de la reconstitution du Conseil des ministres et de la désignation de son Président, de même que des résultats constructifs qu'a obtenus la présidence collégiale. En même temps, nous reconnaissons qu'un grand nombre de décisions importantes ont dû être imposées par le Haut Représentant ou ont été prises après une intervention directe de sa part, comme l'illustrent les cas récents de l'établissement du Service de la police des frontières et du passeport national unique, ainsi que les modifications à la loi sur la succession à la présidence bosniaque. Cette situation est plutôt fâcheuse ou, à tout le moins, regrettable.

La communauté internationale, y compris bien sûr, le Haut Représentant lui-même, voudrait voir les dirigeants et les politiciens assumer de plus en plus de responsabilités, travailler ensemble et s'engager de façon constructive à renforcer la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État et à promouvoir le fonctionnement efficace de ses institutions communes – ce qui est une responsabilité primordiale qui va dans le sens de la notion de prise en main. Évidemment, les dirigeants bosniaques doivent faire preuve d'une volonté politique beaucoup plus ferme de travailler ensemble pour le bien commun du pays.

Ma délégation se félicite de la décision rendue le 1er juillet 2000 par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relativement à la constitutionnalité des trois nations dans les deux entités bosniaques, ainsi que dans l'État bosniaque dans son ensemble. Nous considérons que cette décision contribuera de façon importante à renforcer le statut d'État de la Bosnie-Herzégovine.

En outre, nous sommes heureux de noter l'amélioration considérable de la situation dans la ville de Mostar et dans le canton d'Herzégovine-Neretva, qui a notamment conduit à une unification de l'administration urbaine, du système judiciaire cantonal

et du Ministère de l'intérieur du canton. Nous rappelons que l'existence de structures parallèles dans ce canton avait été un sujet de préoccupation que le Conseil de sécurité avait souligné tout particulièrement dans sa déclaration à la presse en mars dernier. En même temps, nous sommes également encouragés par l'évolution récente de la situation concernant l'application de la décision d'arbitrage finale relative au district de Brcko.

Ma délégation est aussi encouragée de voir l'augmentation récente du nombre de personnes appartenant à des minorités qui reviennent en Bosnie-Herzégovine. Selon des estimations approximatives, ce nombre aurait plus que doublé par rapport à la même période l'an dernier. Toutefois, le processus de rapatriement dans son ensemble est assez lent, et des efforts supplémentaires doivent donc être déployés pour l'encourager. Les entraves politiques et administratives au processus de rapatriement doivent être éliminées efficacement, et il faut s'employer à favoriser l'accès de ceux qui rentrent au pays aux activités économiques, à l'éducation et à l'emploi. En outre, nous estimons qu'une application complète et rigoureuse des lois sur la propriété facilitera encore davantage les retours. Nous constatons avec préoccupation que l'application de ces lois dans certaines zones, particulièrement dans l'est de la Republika Srpska et dans les municipalités d'Herzégovine qui sont contrôlées par les Croates, reste minimale, et ce essentiellement en raison d'obstacles politiques.

Le programme d'évaluation du système judiciaire a permis d'effectuer un travail important qui contribuera de façon considérable aux efforts déployés actuellement pour réformer le système judiciaire bosniaque. Ma délégation appuie fermement la poursuite de ce travail et considère qu'il est nécessaire de prendre des mesures de suivi concrètes dans ce domaine. Par conséquent, nous nous félicitons de la création d'une commission judiciaire indépendante qui veillera à l'application des programmes de réforme judiciaire.

Enfin, tout en respectant pleinement la décision du Président Alija Izetbegović de démissionner de son poste de Président de la Bosnie-Herzégovine le 12 octobre 2000, ma délégation estime que son départ représentera certainement une grande perte pour le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage au Président Izetbegović, un homme d'État remarquable et un dirigeant respecté en Bosnie-Herzégovine, qui a oeuvré à l'instauration de la paix dans ce pays et dans la région. Il ne fait aucun doute que le Président Izetbegović a fait des sacrifices personnels et a énormément contribué à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'État de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au bien-être de son peuple. Nous espérons que, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, le Président Izetbegović continuera d'apporter sa contribution au processus de paix dans son pays.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué cette réunion consacrée à l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. Wolfgang Petritsch, pour son exposé détaillé et édifiant sur l'évolution de la situation dans ce pays.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui fait état de progrès lents, qui nécessitent une action soutenue de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Nous estimons que les récents développements dans la région sont de nature à engendrer une nouvelle dynamique positive pouvant accélérer l'application des accords de paix, et offrent de réelles perspectives de stabilisation régionale.

Certes, l'entreprise est complexe et le chemin à parcourir pour parvenir à une paix durable et définitive est encore long. Pour y arriver, il faudrait vaincre les résistances, les intransigeances, qualifiées de locales et contrastant avec une situation d'ensemble favorable.

Pour construire la paix sur des bases solides, il est nécessaire de la fonder sur les valeurs morales de la tolérance et du respect de l'autre dans sa différence. Nous continuons à penser que l'institution d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine devrait laisser place à l'expression des identités spécifiques des trois communautés. À ce sujet, il importe d'accorder à l'enseignement une place privilégiée permettant aux jeunes de faire l'apprentissage d'une vie commune et de cohabiter avec leurs différences.

Nous nous félicitons que des mesures concrètes aient été adoptées en vue de consacrer l'unité de la Bosnie-Herzégovine, notamment par l'établissement d'un passeport national unique et la préparation de projets de loi relatifs aux cartes d'identité et autres documents nationaux.

La consolidation des institutions en Bosnie-Herzégovine est un objectif stratégique consacré par la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix de

Bruxelles. Nous souscrivons à cet objectif et nous considérons que le renforcement des institutions politiques est un élément essentiel pour asseoir l'autorité de l'État. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt les prochaines élections générales prévues au mois de novembre, et nous formulons l'espoir que la tendance amorcée au cours des élections municipales du mois de d'avril se confirme et que les partis multiethniques et modérés continueront les progrès déjà enregistrés.

À cet égard, nous encourageons la présidence à persévérer dans l'application des accords de New York, et nous appelons les parties à surmonter leurs divergences en vue de l'adoption de lois électorales dans les meilleurs délais afin de contribuer à la promotion de la démocratie.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées est une préoccupation majeure pour ma délégation et une condition essentielle pour la réalisation des Accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons du retour des réfugiés, notamment des personnes appartenant à des minorités dans des conditions satisfaisantes. Nous apprécions les efforts déployés pour assurer la sécurité et procurer des moyens de subsistance à cette catégorie vulnérable.

Malgré les progrès encourageants sur le plan économique, la situation demeure fragile. Le pays continue de dépendre fortement de l'aide extérieure avec tous les risques que cela peut comporter en cas de baisse de cette aide. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire d'approfondir la réforme économique et de créer les conditions propices à un développement autonome, fondé sur le renforcement des capacités internes du pays et la promotion des investissements privés. Nous sommes convaincus que la stabilité politique, le rétablissement de la sécurité ainsi que le succès des réformes économiques sont autant de facteurs qui pourraient attirer les investissements en Bosnie-Herzégovine, d'autant plus qu'elle est appelée à évoluer dans un cadre européen. À ce titre, le Pacte de stabilité offre de nombreuses possibilités qu'il importe d'explorer.

Une justice indépendante, efficace et impartiale est le meilleur rempart contre l'impunité et dans ce contexte, elle est de nature à favoriser la conciliation entre les communautés bosniaques. Nous saluons les efforts fournis dans ce domaine, notamment l'initiative de créer une commission judiciaire indépendante chargée de réformer le système judiciaire, de coordonner l'aide internationale et à concevoir des programmes spécifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Levitte (France) : Je voudrais d'abord saluer la présence parmi nous de M. Wolfgang Petritsch, dont nous avons entendu avec le plus grand intérêt l'exposé détaillé. Je tiens à assurer le Haut Représentant du plein appui de la France dans l'accomplissement de son importante mission qu'il mène avec talent, patience et détermination.

À un peu plus de deux semaines des élections générales en Bosnie-Herzégovine, comment ne pas se réjouir du fait que le peuple bosnien ait lui aussi l'occasion de marquer par la voie des urnes son attachement à la démocratie, son aspiration à l'État de droit, son rejet du repli ethnique et son ambition légitime de faire pleinement partie de sa famille, la famille européenne? Avec beaucoup de franchise, le rapport du Haut Représentant souligne que les blessures du passé ne se refermeront pas avant longtemps. La décision prise hier par M. Petritsch concernant l'inhumation des victimes de la tragédie de Srebrenica dans la dignité y contribuera. Mais il faut aussi espérer que le scrutin de novembre fera apparaître un progrès du score des partis modérés et un recul de ceux qui incarnent les errements du nationalisme radical. Si une telle évolution était constatée, les citoyens de Bosnie-Herzégovine, à l'instar du peuple yougoslave et du peuple croate, nous donnerait de nouveaux motifs d'espoir, s'agissant des perspectives de paix, de réconciliation et de développement économique dans la région. Un nouveau pas serait également franchi dans le processus d'appropriation par les Bosniens de leur propre destin, un processus que la communauté internationale cherche à promouvoir.

Le Conseil de mise en oeuvre de la paix de Bruxelles, les 23 et 24 mai derniers, a fixé le cap : les institutions de la Bosnie-Herzégovine doivent être consolidées, l'économie doit être réformée, le retour des réfugiés doit rester une priorité. Le Haut Représentant a continué à oeuvrer dans cette direction, en conciliant le dialogue et la fermeté : le dialogue, parce qu'il est le meilleur moyen d'amener les responsables bosniens à prendre leurs responsabilités; la fermeté, notamment par l'imposition de lois ou de règlements, lorsque c'est la seule solution pour venir à bout de l'immobilisme, surmonter les résistances d'élus ou de

fonctionnaires de mauvaise volonté et faire finalement prévaloir la cause de l'intérêt général. Dans cet esprit, je relève que le passeport unique de l'État de Bosnie-Herzégovine a été présenté officiellement hier, 25 octobre, par la présidence et par le Haut Représentant.

Il faut espérer que les changements dans la région créeront un état d'esprit nouveau. Il faut espérer que la bonne volonté sera contagieuse, que la perspective d'une normalisation, entrevue hier au sommet de Skopje, aura aussi des effets bénéfiques en termes d'échanges commerciaux et, plus généralement, d'ouverture économique. Voilà un domaine dans lequel la nécessité de réformes se fait sentir d'une manière pressante.

Je tiens à souligner l'engagement de l'Union européenne en faveur de ce processus d'intégration et de réforme. L'Union, qui est à la fois le principal bailleur de fonds et le principal fournisseur de contingents en Bosnie-Herzégovine, aura l'occasion de réaffirmer son implication politique pendant le sommet de Zagreb qui se tiendra, le 24 novembre, à l'initiative de la France.

Je souhaite aussi appeler l'attention sur une initiative récente de l'Union européenne à Mostar. C'est sous les auspices de l'Union et grâce à l'esprit de coopération dont ont fait preuve les deux dirigeants de cette ville divisée qu'a pu être adopté, le 12 juillet dernier, le document de Mostar, signé par la conférence des maires de la ville. Ce document marque une étape importante en vue de la mise en place d'un statut final qui devrait prévoir une administration unique, autosuffisante et multiethnique de la ville.

M. Sami (Bangladesh) *(parle en anglais)* : Je remercie M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour son exposé très franc sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que son exposé est opportun, en particulier parce qu'un nouveau scénario s'est développé dans les Balkans avec le changement de direction politique intervenu dans la région.

Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton ont été d'une lenteur affligeante jusqu'à présent. La raison en est en grande partie le climat politique qui prévaut dans la région. Nous croyons que le moment est aujourd'hui propice à sa mise en oeuvre accélérée. M. Kostunica lui-même a déclaré au cours de sa visite à Sarajevo qu'il défendrait Dayton et il a exprimé le désir de normaliser les relations avec la Bosnie-Herzégovine. Nous encourageons le Haut Représentant à établir un dialogue avec Belgrade pour faire avancer le processus de paix. Il est grand temps de reprendre les négociations, qui s'étaient arrêtées avec l'ex-Président yougoslave.

Nous apprécions l'effort constant du Bureau du Haut Représentant dans la poursuite de ses trois priorités stratégiques : réforme économique, accélération du retour des réfugiés et des personnes déplacées, et consolidation des institutions, en particulier au niveau de l'État.

Il est important de revigorer immédiatement la fragile économie bosniaque. Seul un avenir économique sûr peut fournir un antidote efficace aux dévastations causées par la guerre de 1992-95. Ce dont nous avons besoin, c'est de contribuer à un climat propice à l'investissement, à la fois national et international. Ceci exigera une réforme majeure de la structure administrative. Il est couramment admis que la main-d'oeuvre bosniaque se prête bien à travailler dans les petites et moyennes entreprises. Il faut aider les entrepreneurs bosniaques. De nombreux goulets d'étranglement qui résultent du passé continuent à étouffer la libre entreprise. Il faut les supprimer.

Le statut des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays demeure aussi une préoccupation majeure. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions des Nations Unies ont joué un rôle admirable dans l'accélération du processus de retour des réfugiés. Mais, cinq ans après la guerre, il y a encore quelque 250 000 personnes à l'extérieur des frontières, et quelque 750 000 qui restent déplacées dans leur propre pays. Nous pensons qu'il faut en priorité faciliter leur retour. Nous nous réjouissons cependant de la tendance actuelle : on assiste à l'augmentation du nombre de réfugiés qui retournent à leur foyer d'avant guerre.

Nous apprécions les mesures prises par le Haut Représentant pour réformer la législation concernant la restitution des biens, ainsi que sa sévérité à l'encontre des officiels qui ont fait preuve d'obstructionnisme. Nous serions intéressés de connaître les résultats des mesures adoptées par le Haut Représentant au cours de l'année.

C'est aussi au Bureau du Haut Représentant que revient la formidable charge d'aider à la consolidation de l'État. La consolidation de la structure de l'État commence par une justice pleinement indépendante et

en état de fonctionner, qui soit capable d'établir un régime de droit, ainsi que par une police professionnelle et responsable. La coopération interethnique a souvent été bloquée par les forces nationalistes radicales. Nous pensons que le vent a tourné contre eux. Nous pressons vivement la présidence commune d'honorer les engagements qu'elle a pris dans la Déclaration de New York et de travailler en étroite collaboration pour promouvoir la coopération interethnique.

Pour finir, nous aimerions exprimer notre ferme espoir de voir les efforts du Haut Représentant récompensés par de plus prompts résultats, maintenant qu'il y a eu un changement de dirigeant dans les Balkans. Dayton devrait suivre un cours plus rapide. Depuis la salle du Conseil, nous sommes disposés à continuer de soutenir les objectifs du Haut Représentant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh de son intervention. Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut Représentant, M. Petritsch, pour son exposé riche d'informations.

Mon pays félicite le Haut Représentant et son Bureau pour le bon travail réalisé durant la période examinée. Un grand nombre de résultats encourageants ont été obtenus dans les six derniers mois, avec l'aide et l'engagement du Bureau du Haut Représentant (BHR), dans pratiquement tous les domaines d'application concernant les aspects civils des Accords de paix de Dayton et Paris. (*S/2000/999, p. 3, par. 2*)

Tout d'abord, nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la consolidation des institutions communes, en particulier le rééablissement du Conseil des ministres en juin et, par la suite, la création de trois nouveaux ministères, l'adoption d'un certain nombre de décisions et de lois importantes par la présidence de Bosnie-Herzégovine, l'Assemblée parlementaire et la Cour constitutionnelle.

En même temps, tout comme d'autres, nous restons préoccupés par les observations du Haut Représentant concernant le fait que beaucoup de décisions importantes touchant les institutions communes continuent d'exiger de constantes pressions de la part de la communauté internationale. Il est très malheureux que le manque d'engagement parmi le personnel politique et en particulier, l'absence de dialogue vrai entre les trois membres de la présidence continue de bloquer une prise de décisions efficace.

À cet égard, ma délégation encourage le Haut Représentant à aller plus loin dans sa position résolue sur ce sujet. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la décision prise par le Haut Représentant, le 29 septembre, d'imposer un passeport national unique en Bosnie-Herzégovine, suite à l'échec du Parlement qui n'est pas parvenu à adopter la loi nécessaire. Nous présentons aussi tous nos voeux de succès au Bureau du Haut Représentant et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans leurs efforts combinés pour aider à la tenue des élections législatives en Bosnie-Herzégovine, le 11 novembre.

Il est regrettable que dans les derniers mois, on ait assisté à une détérioration de la situation politique en Republika Srpska, ce qui a appelé de fréquentes interventions du BHR pour assurer le fonctionnement du Parlement et du Gouvernement de cette entité. Nous espérons que le nouveau climat politique résultant des récentes élections présidentielles en République fédérale de Yougoslavie sera favorable à une stabilisation de la situation politique en Republika Srpska et rapprochera la solution de beaucoup d'autres problèmes concernant les relations entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie.

Dans le rapport, ma délégation a pris note avec satisfaction de l'information concernant l'amélioration considérable de la situation, ces derniers mois, dans la ville de Mostar et des progrès en cours dans la mise en place du district de Brcko. Nous félicitons le BHR pour ces développements positifs.

En ce qui concerne la situation économique, nous partageons les conclusions de la réunion du Conseil pour la mise en oeuvre de la paix, à Bruxelles, concernant le rôle central de la réforme économique dans la stratégie de la communauté internationale pour la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous appuyons complètement les efforts actuels dans la poursuite de cette stratégie, avec la création d'un espace économique unique permettant la croissance du secteur privé et facilitant la privatisation.

Nous sommes encouragés par les rapports indiquant que le nombre de retours de membres des minorités enregistrés jusqu'à la fin d'août a plus que doublé par rapport à la même période de l'an dernier. Cette tendance positive témoigne du progrès régulier de l'action de la communauté internationale s'agissant de

normaliser la vie en Bosnie et d'encourager les minorités au retour. À la vue de ces chiffres encourageants, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour garantir la sécurité aux rapatriés et s'assurer qu'ils jouissent de droits égaux en tant que citoyens.

À cet égard, il est aussi particulièrement important de mettre effectivement en vigueur les lois sur la propriété, de promouvoir une réforme complète de la justice et d'établir des institutions pour la défense des droits de l'homme. Ma délégation se félicite de toutes les mesures actuellement prises par le Haut Représentant à ces fins.

Enfin, l'Ukraine soutient que le Haut Représentant et son Bureau ont toujours un rôle vital dans la direction des efforts internationaux pour rétablir la paix et la stabilité en Bosnie et dans toute la région des Balkans. C'est pourquoi ma délégation souhaite réaffirmer son appui aux activités du Haut Représentant. Nous lui présentons nos meilleurs voeux de succès, ainsi qu'à son équipe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine de son intervention. Je donne la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut Représentant, M. Petritsch, pour son rapport et son exposé et lui souhaite à nouveau la bienvenue parmi nous.

On a beaucoup réalisé en Bosnie-Herzégovine dans les cinq dernières années, depuis les Accords de paix de Dayton et Paris. Et pourtant, comme le Haut Représentant l'a clairement indiqué, il reste beaucoup à faire. Les élections générales du 11 novembre constitueront l'une des grandes étapes sur la route du progrès. Ma délégation partage l'espoir du Haut Représentant, et de toute la communauté internationale, que la tendance en faveur de partis politiques multiethniques ou modérés qui s'est manifestée aux élections municipales d'avril dernier, se confirmera lors de ces élections générales.

Mais il y a aussi des signes moins encourageants. À plusieurs niveaux, il subsiste beaucoup d'obstructionnisme, un manque de dialogue et un manque d'engagement constructif. Ces problèmes sont généralement, sinon toujours, inspirés par le désir de protéger des droits acquis. Nous soutenons le Haut Représentant quand il se voit obligé d'intervenir et d'imposer des règles – ce qui sera utile à tous en Bosnie-Herzégovine, pas seulement aux groupes d'intérêt particuliers. Nous appelons aussi chacun à s'engager complètement dans le processus d'encouragement à des institutions communes qui fonctionnent et rendent des comptes conformément aux règles démocratiques.

La situation économique en Bosnie-Herzégovine demeure préoccupante. D'une part, il y a des progrès marqués : le taux de croissance est en effet impressionnant, d'autre part, la réforme économique a été lente et, comme l'a fait observer M. Petritsch, le pays a pris 10 ans de retard dans son développement. Les Pays-Bas se félicitent de la stratégie économique qui a été adoptée lors de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Bruxelles en mai dernier et nous espérons que cette stratégie facilitera la transition d'une économie tributaire de l'aide des bailleurs de fonds vers une économie de marché autosuffisante.

À cet égard, je voudrais une fois de plus souligner l'importance que nous attachons à la privatisation. Là encore, le maintien du statut quo économique actuel ne sert que des groupes d'intérêts économiques et politiques. Un processus de privatisation rapide, équitable et transparent aidera le pays à rattraper son retard.

J'ai une question à adresser à M. Petritsch concernant l'économie. Des experts économiques ont signalé qu'il y avait une différence marquée entre la Fédération et la Republika Srpska pour ce qui est du développement et de la prospérité économique. Il serait utile que le Haut Représentant puisse nous faire part de son point de vue à ce sujet et qu'il nous donne des détails quant aux conséquences de cette disparité pour les possibilités futures de coopération.

Enfin, le Haut Représentant et la plupart des orateurs ont pris note des progrès considérables qui ont été réalisés au cours de l'année écoulée pour ce qui est du retour des réfugiés. Le fait que les civils décident qu'ils peuvent rentrer en toute sécurité est la meilleure preuve du succès de la mise en oeuvre de la paix. À en juger d'après ce seul critère, la Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie. C'est le résultat d'un âpre travail accompli dans des circonstances difficiles par tous les intéressés, qu'il s'agisse des habitants de la Bosnie ou du personnel international. Je souhaite leur rendre hommage, ainsi qu'au Haut Représentant, pour tous leurs accomplissements.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, nous vous remercions, Monsieur le Prési-

dent, d'avoir organisé cette séance publique sur la Bosnie-Herzégovine.

Nos remerciements s'adressent également au Haut Représentant, M. Petritsch, pour le rapport qu'il nous a présenté et la mise à jour qu'il vient de faire aujourd'hui. Nous estimons que ce rapport est très complet et très instructif. La délégation chinoise appuie le travail accompli par le Haut Représentant et nous nous félicitons des efforts qui sont faits par les différentes parties en Bosnie-Herzégovine pour mettre en oeuvre l'Accord de paix.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. La situation dans son ensemble est demeurée calme et stable et l'Accord de paix continue d'être appliqué, ce que nous trouvons encourageant. Cela peut être attribué à la volonté politique et à la coopération des parties en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à l'aide fournie par la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans différents domaines, en particulier pour ce qui est du retour en nombre croissant des réfugiés appartenant à des minorités. La police locale joue un rôle capital pour assurer la sûreté et la sécurité des rapatriés et il y a à présent très peu de lieux qui sont jugés inaccessibles en Bosnie-Herzégovine pour des raisons de sécurité.

Nous notons toutefois d'après ce rapport que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix sont très lents. Il semble qu'ils sont inexistants dans certains domaines. On constate en particulier un manque de dialogue et d'engagement constructif au niveau de la prise de décisions entre les trois membres de la Présidence, qui continuent d'être guidés par des intérêts ethniques plutôt que par l'intérêt général du pays. Ainsi, cinq ans après le retour de la paix en Bosnie-Herzégovine, la population continue de se heurter à des défis dantesques qu'elle est encore loin de pouvoir relever. La communauté internationale doit user du poids de son influence à cet égard.

Nous continuons de penser qu'un règlement global et intégral de la question de Bosnie-Herzégovine dépend de la population de ce pays elle-même. La participation de la communauté internationale aux efforts de reconstruction devrait reposer sur le principe qui consiste à faire jouer aux habitants de la Bosnie-Herzégovine un rôle de premier plan. Leur volonté et leur choix doivent être respectés. Les efforts de la communauté internationale devraient se concentrer sur l'aide qui doit leur être fournie pour leur permettre de parvenir à l'autonomie et à l'indépendance. Pour ce qui est de la réforme économique et de la reconstruction en particulier, des efforts devraient être faits pour réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Il convient d'aider les habitants de la Bosnie-Herzégovine à établir une économie de marché autonome. Faute de quoi, des problèmes socioéconomiques de toutes sortes risquent de ressurgir pendant le processus de transition économique.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de voir le Haut Représentant de retour ici parmi nous aujourd'hui. Nous apprécions et appuyons sans réserve le travail qu'il a accompli avec son équipe au cours des six derniers mois et nous nous félicitons en particulier des progrès qui ont été faits pour donner suite aux engagements pris lors de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Bruxelles. Les efforts du Bureau qui ont porté en particulier sur le retour des réfugiés, la réforme économique et l'édification des institutions d'État commencent à porter leurs fruits de manière très positive. Ce qui se passe à Mostar, avec un ferme appui de l'Union européenne, est un autre signe encourageant des changements en cours.

L'aspect le moins positif est peut-être le fait que l'essentiel des progrès qui ont été réalisés au cours de l'année écoulée sont à attribuer aux efforts de la communauté internationale plutôt qu'aux Bosniaques eux-mêmes. Les chiffres de croissance au cours de la période récente que nous a donnés le Haut Représentant en sont une indication supplémentaire. Nous félicitons vivement l'Ambassadeur Petritsch des efforts qu'il fait pour user de manière pondérée des pouvoirs qui lui ont été confiés à la réunion de Bonn et de la détermination dont il fait preuve pour ne pas intervenir lorsqu'une solution peut être trouvée au plan local, comme nous l'avons vu par exemple au Conseil des ministres et dans le débat actuel sur la loi relative aux pensions.

Nous partageons son espoir que les élections générales du 11 novembre aboutiront à l'élection d'un groupe d'hommes politiques plus responsables. Cela donnera une occasion de développer l'idée de M. Petritsch tendant à encourager une prise en main au plan local du processus de mise en oeuvre de la paix. L'application intégrale de la décision de la Cour constitutionnelle sur les peuples constitutifs et de tout amendement à la loi électorale est à notre avis un aspect essentiel de l'application de l'Accord de Dayton et constitue une autre tâche pour la prochaine entité et le

futur gouvernement. Nous sommes également d'accord pour dire que ces décisions sont irrévocables et nous invitons le Bureau du Haut Représentant à faire tout son possible pour aider le nouveau gouvernement lorsqu'il sera formé.

Nous partageons les préoccupations du Représentant face à la détérioration de la situation en Republika Srpska à la suite des élections en République fédérale de Yougoslavie. L'effondrement du régime de Milosevic est sans aucun doute une bonne nouvelle pour la Bosnie mais le Président Kustonica a des enseignements à tirer de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. Nous nous félicitons du fait que le Haut représentant ait déjà pris contact avec M. Kustonica et des efforts qu'il a consentis pour faciliter sa visite à Trebinje le week-end dernier. Il importe au plus haut point que le Bureau du Haut Représentant continue de travailler avec le Président Kustonica en tant que partenaire dans la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton et qu'il mette l'accent sur le lien existant entre l'édification des institutions d'État et la constitution d'un État souverain de Bosnie-Herzégovine.

Il est remarquable de penser que cinq années se sont écoulées depuis Dayton. Nous pensons que les intérêts de la communauté internationale sont à présent dans de bonnes mains à Sarajevo et nous souhaitons au Haut Représentant et à son équipe tout le succès dans les mois importants à venir qui devraient voir de nouveaux changements.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, de remercier le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Petritsch, pour son exposé exhaustif et instructif sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, depuis la mi-avril 2000.

Ma délégation estime que les progrès dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, malgré les difficultés, sont bien réels même s'ils restent lents. C'est ici le lieu pour ma délégation de saluer et d'appuyer les efforts louables déployés par l'Ambassadeur Petritsch et son équipe.

Ma délégation se félicite des importantes décisions de portée politique, économique et sociale, prises par le Conseil de mise en oeuvre de la paix lors de sa réunion, les 23 et 24 mai 2000, à Bruxelles. Aussi, la formation d'un nouveau Conseil des ministres et la nomination de son président, l'adoption d'une loi électorale, l'organisation des élections municipales du 8 avril 2000, la préparation des élections générales de novembre et le passeport unique figurent parmi les mesures positives prises que ma délégation salue et encourage parce que s'inscrivant dans le sens de la consolidation des fondements de la démocratie et du caractère multiethnique de l'État.

Ma délégation encourage vivement les efforts en cours visant la réforme de la justice, qui viendra renforcer les institutions de l'État. Ma délégation estime que la réforme institutionnelle doit être accompagnée d'une réforme économique, et que le développement économique est le meilleur garant de la paix. À ce titre, nous invitons les autorités de Bosnie-Herzégovine à persévérer dans la voie des réformes macroéconomiques entreprises et à coopérer pleinement avec les organisations financières internationales.

Ma délégation note avec beaucoup de satisfaction le retour massif des réfugiés, et nous estimons que cette tendance est à encourager vivement par la communauté internationale, et des dispositions conséquentes devraient être prises à cet effet.

Enfin, ma délégation appuie fortement et encourage les efforts de la communauté internationale qui ne doit ménager aucun effort dans le processus de paix de Dayton pour que ce processus soit irréversible et permette de renforcer le caractère multiethnique de l'État de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vámos-Goldman (Canada) : Ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au Haut Représentant, M. Petritsch, pour la présentation qu'il a faite aujourd'hui, ainsi que pour l'excellent travail qu'il continue d'effectuer en Bosnie-Herzégovine. Nous voulons également saisir cette occasion pour remercier le Haut Représentant pour sa lettre du 9 octobre aux pays qui siègent au Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, au sujet de l'évolution de la situation à Belgrade et des perspectives de progrès que cette évolution ouvre pour les questions de succession.

Le Canada considère qu'il importe que ces questions soient réglées et nous attendons avec intérêt de voir les résultats des initiatives du Bureau du Haut Représentant. Le Canada accueille avec satisfaction le commencement du processus de rétablissement des relations diplomatiques entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie, à la suite de la visite que le Président Kostunica a effectuée récemment à Sarajevo. Nous notons à cet égard les efforts

exceptionnels que le Haut Représentant a déployés pour assurer le succès de cette visite.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada est préoccupé par les déclarations faites récemment par des représentants du Gouvernement croate qui ont annoncé leur intention de protester officiellement contre les changements apportés au régime électoral de la Bosnie-Herzégovine. Comme l'a clairement indiqué l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ces changements sont conformes à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et aux Accords de paix de Dayton. Le régime électoral de la Bosnie-Herzégovine est une question purement interne; nous exhortons le Gouvernement croate à tenir son engagement à respecter l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine.

Le Canada croit fermement que le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans ce qui était leur foyer avant les hostilités doit demeurer une priorité absolue. Les autorités bosniaques doivent appliquer intégralement des mesures propres à favoriser ces retours, telles que la loi sur la propriété, et cesser de faire obstruction aux expulsions légales. Les progrès qui seront accomplis sur ce front constitueront la mesure de leur engagement réel à une paix durable dans le cadre des Accords de Dayton.

Nous devons également maintenir la pression sur la Croatie et la Republika Srpska afin de nous assurer qu'elles prennent les mesures voulues pour appliquer intégralement l'accord qu'elles ont signé en mars sur le retour des réfugiés dans les deux sens.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada a assumé plus tôt ce mois le commandement de la Division multinationale du secteur sud-ouest en Bosnie-Herzégovine, qui est assuré à tour de rôle avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Nous sommes déterminés à jouer un rôle dynamique dans notre secteur de commandement, en particulier en ce qui concerne le retour des réfugiés et les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous comptons bien continuer de coopérer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant pour réaliser ces objectifs ainsi que d'autres se rapportant à notre commandement.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux souhaits de bienvenue exprimés au Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, et le remercier de son exposé très utile. Lors de son dernier exposé au Conseil, au mois de mai, le Haut Représentant avait axé son intervention sur trois domaines, à savoir la réforme économique, l'accélération du retour des réfugiés et la consolidation des institutions. La présentation d'aujourd'hui s'appuie sur ces développements et nous donne une image globale de la situation en Bosnie-Herzégovine dans le contexte de la récente évolution politique dans la région. Même si les progrès ont été lents, il y a eu des faits encourageants signalés par M. Petritsch, s'agissant en particulier des institutions communes, des retours de réfugiés, de la réforme judiciaire et des institutions de droits de l'homme.

La pleine application de la Déclaration de New York, adoptée le 15 novembre 1999, continue d'être décisive pour le processus en cours en Bosnie-Herzégovine. La consolidation des institutions nationales, dans un cadre multiethnique, doit rester prioritaire. Le Conseil de mise en oeuvre de la paix, lors de sa réunion de mai à Bruxelles, s'est fixé comme l'un de ses principaux objectifs

> « la promotion d'institutions communes opérationnelles et démocratiquement responsables, appuyée par une fonction publique efficace, fondée sur le mérite, ayant une assise financière sûre, et basée sur la primauté du droit ».

Nous notons la tenue de réunions régulières du Conseil des ministres et la création de trois nouveaux ministères – du Trésor, de l'Intégration européenne et des Droits de l'homme et réfugiés. Ces faits sont encourageants et nous voudrions, en temps opportun, en savoir davantage sur les progrès réalisés sur la loi relative à la fonction publique au niveau de l'État et sur l'élimination des retards en matière de législation qui devait être adoptée, conformément au programme de travail du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Les accords conclus sur un certain nombre de questions par la présidence collégiale sont encourageants. Mais nous sommes préoccupés de noter que le secrétariat de la présidence, envisagé dans la Déclaration de New York, n'est pas complètement mis en place. Nous relevons la nécessité d'un dialogue et d'un engagement accrus en matière de prise de décisions entre les trois membres de la présidence. L'exposé de M. Petritsch montre que le processus ne peut être accéléré que par le ferme attachement des politiciens à la coopération multiethnique.

Nous nous félicitons que des élections générales vont avoir lieu en novembre, et considérons que la loi électorale est une dimension indispensable d'une Bosnie-Herzégovine démocratique. Il est décevant, qu'en raison de divergences ayant trait à son adoption, cette loi n'ait pas été adoptée mais nous saluons les efforts déployés par la Chambre des représentants et le Conseil des ministres pour instituer un groupe de travail afin de surmonter les difficultés dans ce domaine. Ma délégation souscrit pleinement au point de vue de M. Petritsch selon lequel toute loi électorale doit établir des principes à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine.

Près de cinq ans après l'Accord de Dayton, un million environ de réfugiés et de personnes déplacées attendent toujours de réintégrer les foyers qu'ils occupaient avant les hostilités. Le taux de rapatriement des minorités indiqué est encourageant car le taux de retours jusqu'au 31 août a doublé par rapport à ce qu'il était en 1999. Nous notons aussi, comme l'a mentionné M. Petritsch, que le taux de rapatriement est même supérieur à ce qu'indiquent les chiffres enregistrés. Le fait que les minorités se sentent à l'aise et suffisamment en sécurité pour réintégrer leurs foyers indique, de manière claire, que la situation est normale et qu'elle s'améliore lentement. Le fait que, grâce au rôle de la police locale, il n'existe désormais guère de zones qui puissent être considérées comme inaccessibles pour des raisons de sécurité est un fait dont on ne peut que se féliciter.

Malgré cela, nous sommes conscients de la nécessité de continuer à travailler sur des questions intéressant les réfugiés telles que la documentation, l'emploi, l'éducation, les retraites et l'accès aux services. Des solutions durables telles que l'intégration ou la réinstallation pourront être envisagées pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas rentrer.

L'application du Plan de mise en oeuvre de la loi sur la propriété est étroitement liée au rapatriement des réfugiés. Ceux qui reviennent et les personnes déplacées doivent pouvoir revendiquer la restitution de leurs biens. La législation sur la propriété a commencé à faire des progrès réguliers mais il reste beaucoup à faire. Nous nous félicitons, à cet égard, du travail accompli par le Bureau du Haut Représentant, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et nous souhaiterions en savoir plus sur les obstacles qui continuent à se dresser sur la voie des progrès à accomplir dans ce domaine.

Ma délégation considère que la réforme judiciaire est la pierre angulaire de l'édification d'une société démocratique et sera indispensable pour enraciner la primauté du droit. On ne peut que se féliciter de la Loi sur les tribunaux et les services des tribunaux en qui a été récemment adoptée en Republika Srpska. La création d'un conseil de coordination pour l'éducation des juges et des procureurs est un autre ajout important dans la mesure où elle va permettre de renforcer la formation des juges en Republika Srpska et dans la Fédération.

Ma délégation se félicite également du travail actuellement effectué pour instituer une commission judiciaire indépendante, qui pourrait, à notre avis, servir de centre de coordination pour l'assistance internationale aux initiatives de réforme judiciaire et pour l'identification et l'élaboration de programmes concrets d'assistance judiciaire.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous nous félicitons de la nomination de trois médiateurs en Republika Srpska mais nous sommes déçus par le fait que la décision de la Chambre des droits de l'homme concernant la reconstruction de mosquées à Banja Luka n'ait pas été suivie d'effet.

Je manquerais à mes devoirs si je concluais sans exprimer notre soutien au peuple de Bosnie-Herzégovine. Ma délégation est consciente du défi que représente la création d'une société multiethnique avec des institutions multiethniques et nous pensons que le succès sera tributaire d'une coopération entre le peuple de Bosnie-Herzégovine et ses dirigeants.

Ma délégation souhaite souligner la nécessité d'une pleine participation du peuple de Bosnie-Herzégovine à la détermination de son avenir. L'engagement de la communauté internationale doit avoir pour objet d'aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à développer des capacités locales car c'est seulement avec sa participation que l'édification de la Bosnie-Herzégovine sera possible.

Ma délégation se rend compte qu'un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et politiques que rencontre la Bosnie-Herzégovine pourront être mieux traités, dans une perspective régionale. Nous sommes donc favorables à la mise en place d'un pro-

gramme de reconstruction et de rénovation en Europe du Sud-Est dans le contexte du Pacte de stabilité et nous trouvons encourageantes les perspectives d'une meilleure coopération entre les dirigeants de tous les pays de la région.

Enfin, je souhaite remercier le Haut Représentant et ses collaborateurs pour leur attachement indéfectible à l'établissement d'une paix juste, globale et durable en Bosnie-Herzégovine.

Le Président *(parle en anglais)* : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant de la Namibie.

Ma délégation est reconnaissante au Haut Représentant pour son rapport exhaustif et particulièrement intéressant sur la mise en œuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Le rapport du Haut Représentant montre que, dans l'ensemble, la situation en Bosnie-Herzégovine a été calme et stable. Des progrès lents mais réguliers ont été réalisés dans le domaine de l'édification des institutions. Nous espérons donc que la Bosnie-Herzégovine pourra bientôt reléguer les fantômes du nettoyage ethnique aux oubliettes de l'histoire. Cela nous encourage également à continuer à soutenir les efforts et les contributions apportés au peuple de Bosnie-Herzégovine par la communauté internationale.

La Namibie prend note avec satisfaction de l'évaluation du processus de paix faite par le Conseil de mise en oeuvre de la paix qui s'est réunie à Bruxelles au mois de mai. Les trois objectifs stratégiques identifiés dans le contexte de la consolidation des institutions de l'État retiennent l'attention de mon pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que le retour des réfugiés et des personnes déplacées s'est accéléré en l'an 2000. Cependant les résultats macroéconomiques du pays ont été mitigés. À cet égard, ma délégation trouve encourageant le nouveau climat politique qui s'est récemment instauré dans la région et en particulier le changement de gouvernement en République fédérale de Yougoslavie et en Croatie.

Enfin, nous tenons à prendre note du travail réalisé par le Bureau du Haut Représentant, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et les autres institutions internationales qui ont consacré leurs ressources financières et humaines à l'édification des institutions nationales démocratiques dans ce pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) *(parle en anglais)* **:** Nous sommes très heureux de vous voir à la présidence du Conseil pour cet exposé important. Je voudrais remercier le Haut Représentant et ses collaborateurs de leur travail, de leurs efforts constants et de leur engagement ainsi que de leur dernier rapport que nous apprécions beaucoup. Je voudrais également vous remercier et remercier les autres membres d'avoir donné à la Bosnie-Herzégovine la possibilité de s'exprimer en cette séance du Conseil. Cette décision était non seulement juste mais essentielle pour concrétiser nos efforts en vue de l'autosuffisance de notre pays.

Cela me place, cependant, dans la situation difficile, en ma qualité de représentant de mon pays, de mon peuple et de mon gouvernement, qui consiste à devoir soit répondre aux observations critiques formulées par l'Ambassadeur Petritsch, soit les accepter comme des vérités par mon silence. Je ne pense pas cependant qu'il soit constructif que j'accueille ces informations de cette manière, c'est-à-dire en souscrivant au point de vue prudemment optimiste que l'Ambassadeur Petritsch a exprimé au sujet de l'évolution de la situation dans la région tout entière. Je voudrais plutôt attirer l'attention sur les points suivants.

Tout d'abord il est approprié que, du fait de ma présence ici et de la possibilité que j'ai de prendre la parole, les représentants de la communauté internationale assument leur responsabilité vis-à-vis du peuple de Bosnie-Herzégovine ainsi que vis-à-vis du Conseil et d'autres instances similaires. C'est une façon pour nous de prendre en mains notre avenir.

Deuxièmement, les commentaires de l'Ambassadeur Petritsch pourraient donner l'impression fausse et malencontreuse que tout ce qui va mal en Bosnie est la faute des Bosniaques et que tout ce qui va bien est dû aux représentants de la communauté internationale. J'ai le devoir diplomatique, en tant que représentant du Gouvernement actuel de la Bosnie-Herzégovine de dire que ceci n'est pas vrai. Toutefois, j'ai également le devoir personnel de dire que cela n'est qu'à moitié vrai. Nous, à savoir les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, sommes responsables d'un grand nombre des diffi-

cultés auxquelles nous nous heurtons en Bosnie-Herzégovine. Certaines de ces difficultés ont été compliquées par de nombreuses erreurs et malentendus qui sont le fait de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. L'adoption d'un document de voyage unique pour les citoyens bosniaques est un exemple de rectification d'une faute dans laquelle la communauté internationale a initialement joué un rôle crucial, c'est-à-dire qu'elle a commis une erreur. Je crois que parfois nous avons tous besoin de garder le sens des réalités. Je dois également rappeler que la stratification ethnique de nos institutions politiques n'a pas été le résultat d'un choix fait par la plupart des Bosniaques mais de ce qui s'est produit lors de la négociation des Accords de paix de Dayton. On nous a alors dit que nous devions l'accepter.

Troisièmement, s'il est vrai que je préférerais personnellement que les élections prévues conduisent à un grand nombre des changements de dirigeants que l'Ambassadeur Petritsch et d'autres préféreraient, j'en suis sûr, je dois formuler une mise en garde et dire que le succès démocratique des élections ne sera pas jugé à l'aune du résultat, mais du processus. Les résultats pourraient ne pas être pleinement satisfaisants, mais en fait les élections doivent être jugées en fonction des conditions dans lesquelles elles se déroulent. En l'occurrence, je dois rappeler que nous avons eu au moins une demi-douzaine d'élections en Bosnie-Herzégovine qui ont été certifiées par l'OSCE comme ayant été justes, équitables et démocratiques. Indépendamment du résultat, moi-même et/ou mon successeur aurons l'obligation de respecter pleinement ces résultats et de suivre les instructions des dirigeants nouveaux ou anciens et du gouvernement nouveau ou ancien. Telle est la loi de la démocratie.

Quatrièmement, la Bosnie-Herzégovine reste disposée à établir inconditionnellement des relations diplomatiques avec la République fédérale de Yougoslavie. Nous attendons avec impatience que le Gouvernement de Belgrade coopère avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vue de conclure avec lui les discussions relatives à la succession et deviendra membre de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances internationales compétentes.

Cinquièmement, je voudrais féliciter et remercier personnellement l'Ambassadeur Petritsch de sa décision concernant les victimes de Srebrenica. Cette décision renforce les options conformes aux vues exprimées dans le rapport sur Srebrenica et, à mon avis, à la responsabilité morale de ce Conseil.

Enfin, je ne souhaiterais pas donner l'impression que mes commentaires ont pour objet d'exprimer un désaccord fondamental avec les détails du rapport de l'Ambassadeur Petritsch. Je dois malheureusement au contraire être d'accord avec de trop nombreuses appréciations négatives aussi bien que positives. Il s'agit plutôt de nuances qualitatives, et si je ne saisissais pas cette occasion de répéter et d'insister sur la responsabilité du Haut Représentant et des autres promoteurs de l'Accord de paix vis-à-vis du retour à la normale de mon pays, je ne sais pas très bien quelle autre tâche ma mission, moi-même et tous les diplomates de Bosnie-Herzégovine qui sont ici auraient.

Je voudrais rappeler à tous que nous sommes nombreux à continuer de lutter pour que la Bosnie retrouve sa place en tant qu'État normal, en tant que membre de la famille euro-atlantique, libéré des préjugés ethniques et des divisions. Nous étions présents à Dayton et avant, et bon nombre d'entre nous sont encore là. Parfois nous avons l'impression d'être envahis par des généralisations. À Dayton, nous ne voulions pas d'un gouvernement ethniquement stratifié qui favoriserait la polarisation ethnique. Nous ne voulions pas quatre passeports. Nous ne voulions pas tant de ces choses qui sont mauvaises et qui sont critiquées ici aujourd'hui. Mais l'on nous a dit que nous devions accepter le moindre de deux maux et qu'une mauvaise paix était préférable à une juste guerre. Ayant moi-même signé cette mauvaise paix en tant que ministre des affaires étrangères, je dois réaffirmer qu'à mon avis, nous avons pris la bonne décision et nous, c'est-à-dire la Bosnie-Herzégovine, en tant qu'État souverain et membre de l'Organisation des Nations Unies, avons invité la communauté internationale, notamment par la création du Bureau du Haut Représentant, à contribuer à transformer notre situation en une bonne paix. Personne n'a conquis la Bosnie-Herzégovine. Aucune armée n'a dû combattre pour s'y ouvrir un chemin.

Cela montre clairement la compréhension et l'engagement de la plupart des Bosniaques et de leurs dirigeants face à cette transition vers une paix stable et normale. Nous avons besoin de l'aide et, malheureusement, trop souvent de l'impulsion que nous donne la communauté internationale. Cependant, ne sous-estimez pas notre volonté pas plus que notre compréhension de la situation, ne généralisez pas et ne cherchez pas à nous intimider sans raison. Pour reprendre

les paroles du représentant des Pays-Bas : faites confiance au peuple de Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également faire confiance aux membres du Conseil de sécurité. J'ai écouté attentivement leurs remarques et j'ai constaté qu'ils maîtrisaient très bien la situation et qu'ils avaient fait leur travail en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine. Je les remercie.

Enfin, au nom du Président Izetbegović, je voudrais remercier le représentant de la Malaisie de ses très aimables paroles que le Président appréciera beaucoup, j'en suis sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées et qu'il a adressées aux membres du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schumacher (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion d'exprimer ma satisfaction de l'exposé, comme toujours à la fois exhaustif et succinct, que nous venons d'entendre de la part de M. Petritsch. L'Allemagne a pris note avec satisfaction de la décision prise par le Conseil d'organiser cette séance d'une manière qui permette aux États non-membres d'exprimer leur avis. Nous espérons que cela aura établi, une fois pour toutes, un bon précédent. Nous sommes convaincus que cet esprit d'ouverture dans le contexte de l'examen de cette question traduit la manière prospective dont le Conseil entend donner effet aux décisions respectives du Groupe Brahimi qui s'adressent directement à lui.

Après la passation démocratique des pouvoirs à Zagreb, l'évolution récente des événements à Belgrade a finalement ouvert en grand les portes de la stabilité régionale et ajouté une impulsion nouvelle que nous espérons décisive à l'application de l'Accord de paix de Dayton. Comme M. Petritsch nous l'a déjà dit, il incombe maintenant finalement au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et aux Gouvernements des deux entités de tenir parole. Le pays a 10 ans de retard comme vient de nous l'apprendre M. Petritsch, et il conviendrait de bien rappeler aux dirigeants politiques qui ont totalement manqué à leurs responsabilités – il suffit d'indiquer les résultats déplorables et consternants obtenus par le Conseil des ministres et le Parlement de Bosnie-Herzégovine – les responsabilités qu'ils ont vis-à-vis de la communauté internationale et surtout, vis-à-vis de leur peuple.

Comme l'Ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine vient de mentionner la « faute » commise par la communauté internationale concernant l'adoption de la loi sur les passeports, je tiens à lui rappeler que, le 17 décembre 1997, après deux années d'application de Dayton, la loi sur les passeports était la seule loi et elle est restée la seule loi pendant très longtemps de la Bosnie-Herzégovine dûment adoptée par le Parlement bosniaque. La Bosnie-Herzégovine va procéder à une élection cruciale le 11 novembre et le peuple a maintenant véritablement la possibilité de choisir.

Nous appelons le Président Kostunica à décider de l'établissement des relations diplomatiques sans conditions préalables, comme on l'a souligné maintes fois au Conseil de mise en oeuvre de la paix, avec la Bosnie-Herzégovine le plus tôt possible et sans aucun retard. Les deux pays voisins, la Croatie et la Yougoslavie, ont tout lieu de constituer une relation spéciale avec leurs communautés ethniques respectives, relation que nous appelons le Haut Représentant à soutenir activement de manière à apporter un nouvel élément de stabilité dans la région.

Dayton est un processus irréversible, on ne le dira jamais assez aux forces politiques qui dans le pays se tournent encore vers le passé. Dayton est, en outre, un processus irréversible dans tous ses aspects et dans toutes ses phases, y compris pour toutes les mesures prises par le Haut Représentant après Sintra et Bonn en vue d'appliquer l'Accord, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix. Nous ne pouvons qu'encourager vivement le Haut Représentant – quoique avec toute la sensibilité politique et toute la vigilance qui s'imposent – à conserver une attitude ferme pour exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés pour veiller à ce que la mise en oeuvre reste dans la voie. Cinq années se sont écoulées depuis l'Accord de Dayton, notre collègue du Royaume-Uni vient de nous le rappeler. Je crois que nous avons perdu assez de temps, et je dirais même assez de ressources financières.

Il convient, évidemment, de féliciter M. Petritsch des progrès accomplis au cours des derniers mois, en particulier dans les quatre domaines essentiels qu'il a mentionnés : tout d'abord, la création d'un nouveau Conseil des ministres, dont j'espère qu'il pourra finalement reprendre ses responsabilités en tant que Gou-

vernement du pays; deuxièmement, la décision de la Cour constitutionnelle selon laquelle les trois peuples constitutifs, et d'autres, doivent avoir des droits égaux dans les deux entités – et nous attendons avec intérêt d'avoir un complément d'information sur la stratégie qui a été envisagée pour donner effet à cette décision très importante; troisièmement, l'augmentation du nombre des rapatriements des membres des minorité – même s'il convient de se le rappeler dans le contexte du chiffre global des réfugiés, ce qui montre que ce n'est encore qu'un très faible ruissellement et pas un courant; et quatrièmement, les mesures prises pour promouvoir l'indépendance des médias au niveau local et poursuivre la réforme de la justice. Il va sans dire que, comme par le passé, l'Allemagne reste pleinement engagé à appuyer le processus de paix de Dayton sous tous ses aspects, ainsi que le travail fait par le Haut Représentant. Nous estimons que Wolfgang Petritsch fait un excellent travail à Sarajevo.

Mais, pour terminer, je ne voudrais pas oublier de mentionner les questions les plus cruciales qui restent à régler et dont la solution représente des conditions indispensables au rétablissement de la paix dans la région : la situation générale en matière de sécurité, l'existence de deux – sinon, de facto, trois – armées, et l'achèvement du processus de désarmement au titre de l'annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton. Nous saurons gré au Haut Représentant de bien vouloir nous éclairer sur ces points et questions dans son prochain rapport au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Francese (Italie) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout d'exprimer la gratitude de l'Italie pour la décision que vous, personnellement, et les autres membres du Conseil de sécurité avez prise aujourd'hui afin de permettre aux pays plus directement intéressés par l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, et en particulier à l'Italie, de participer activement à ce débat. La réponse positive à notre demande ainsi qu'à celles d'autres acteurs pertinents concernés par la situation en Bosnie-Herzégovine représente une avancée dans le sens de la transparence des travaux du Conseil de sécurité et d'une implication plus active des pays qui peuvent apporter des contributions positives aux missions de paix. Et c'est justement là un des buts que le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Brahimi, a clairement souligné tout récemment.

J'ai pris bonne note des commentaires forts intéressants qui ont été faits autour de cette table aujourd'hui. Je voudrais seulement ajouter quelques brèves observations afin que cette pratique, qui prend place aujourd'hui d'une façon aussi évidente, représente une raison de progrès concrets dans les travaux du Conseil et pas une entrave à l'efficacité de ses délibérations.

Je voudrais, avant tout, souligner que ces cinq dernières années, l'Italie a contribué pour près de 110 millions de dollars à la reconstruction économique et sociale de la Bosnie-Herzégovine. Cet engagement s'est développé grâce à des initiatives de coopération décentralisée, avec la participation des villes et des régions et des représentants de la société civile italienne, ainsi que de leurs homologues de la Bosnie-Herzégovine. À cet engagement, il convient d'ajouter celui de l'armée italienne et des forces de police spéciale – les *carabinieri* – qui, dans le cadre du Groupe international de police et de l'Unité multinationale spécialisée, sont en train de mettre au point un service original qui correspond aux nouvelles formes de professionnalisme de la police dans les missions internationales dont on parle avec priorité lorsque l'on considère la réorganisation des opérations de paix des Nations Unies.

Dans notre présence en Bosnie-Herzégovine, nous avons toujours remarqué la grande importance du rôle d'initiative et de coordination joué par le Haut Représentant, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, qui représente, avec l'Ambassadeur Klein, un des premiers piliers de la solidarité internationale envers la Bosnie-Herzégovine. Dans son exposé d'aujourd'hui, pour lequel nous le remercions vivement, l'Ambassadeur Petritsch a partagé avec nous les commentaires qui nous permettent d'espérer vivement, mais aussi des avertissements qui nous appellent à une vigilance accrue. Il y a là des lumières et des ombres, et tout cela se manifeste clairement dans les quatre secteurs fondamentaux auxquels il s'est référé.

On se félicite avec lui en particulier du succès croissant de la lutte contre la corruption ainsi que des initiatives qu'il a prises et coordonnées dans le domaine du développement de la réforme économique. En ce qui concerne le retour des réfugiés, la situation n'est

pas tellement prometteuse, mais il s'agit d'un domaine où la volonté des individus a au moins un poids comparable à celui des initiatives publiques des autorités de Bosnie-Herzégovine et des autorités internationales. La question centrale reste celle du renforcement des institutions, sur laquelle il y a eu des progrès évidents, mais sur laquelle il y a encore de nombreuses interrogations. Nous espérons que les élections du 11 novembre donneront la mesure des progrès qui seront possibles en matière de renforcement des institutions. L'Ambassadeur Petrisch mérite d'être remercié pour son exposé franc, détaillé et dense.

Nous pouvons une fois de plus dire – ici je me lance dans une considération politique un peu plus élargie – que la lumière au bout du tunnel est représentée par la perspective de l'intégration européenne. Cela a été, par exemple, constaté directement par notre le chef de notre gouvernement, le Président du Conseil italien, M. Amato, qui s'est rendu avec le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'économie à Belgrade, juste après la prise de pouvoir par le Président Kostunica. Les peuples de l'Europe du Sud-Est – qui comprend maintenant aussi la Yougoslavie de Kostunica – qui ont choisi la voie de la démocratie, veulent et peuvent tous se rapprocher de l'Europe communautaire. Et le processus électoral représente évidemment une étape démocratique déterminante dans cette voie. En particulier, en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, on s'attend à une démonstration de cette perspective avec les élections du 11 novembre, et les autres étapes et progrès, qui suivront certainement. En particulier, nous espérons que de cette façon la Bosnie-Herzégovine sera à même dès que possible de faire partie du Conseil de l'Europe.

Une autre étape importante que mon gouvernement observera avec une attention particulière sera le Sommet de l'Union européenne avec les pays de l'Europe du Sud-Est, de Zagreb, qui, sous l'initiative de la présidence française de l'Union européenne, pourra marquer le lancement d'un parcours de rapprochement qui peut intéresser également la Bosnie-Herzégovine de même que le pays voisin, la Croatie, comme cela a déjà été le cas récemment.

Et l'évolution démocratique de la situation qui a eu lieu récemment à Belgrade pourra contribuer non seulement à une harmonieuse intégration dans le contexte européen, de tous les pays de la région, mais aussi, nous l'espérons vivement, un renforcement du pouvoir étatique dans la Bosnie-Herzégovine elle-même. On voit là dans l'évolution démocratique de la situation à Belgrade, une situation où toutes les parties sont gagnantes qui bénéficiera à toute la région surtout si les derniers événements démocratiques de Belgrade se reflètent positivement sur les relations interethniques en Bosnie-Herzégovine. Naturellement, il faudra que tous, nous ainsi que les parties sur le terrain, assumions notre propre part de responsabilité. Avant tout, la communauté internationale devra continuer à s'occuper activement des besoins de la Bosnie-Herzégovine.

Même du point de vue de la dimension bilatérale, les peuples de la région, les pays proches de la zone sud-est devront continuer à développer des initiatives politiques, et pas seulement de coopération, bien dirigées à l'appui de ce processus. Et, cela est vrai bien sûr, pour les autorités même de Bosnie-Herzégovine. En particulier, l'Italie souhaite que l'attachement aux réformes économiques soit total et déterminé afin de permettre aux investisseurs qui s'intéressent à un pays qui doit devenir de plus en plus attrayant pour leurs initiatives d'être présents et de contribuer directement, dans un contexte de marché, au progrès économique et social des peuples de la Bosnie-Herzégovine. Et on souhaite que le même engagement soit démontré par les autorités de Sarajevo dans le secteur de l'intégration interethnique. Et là, nous allons inclure aussi le secteur de l'intégration interethnique dans les structures militaires. Là, c'est un secteur où il y a eu une offre italienne d'assistance à la croissance et à la coopération plus harmonieuse dans le domaine des forces armées qui restent ouvertes pour un développement dans le futur.

J'ai pris bonne note que l'Ambassadeur Petritsch au début de son intervention a mentionné l'exemple idéal de relations interculturelles et interethniques de la Confédération helvétique. Je terminerai donc avec le souhait que la Bosnie-Herzégovine – les relations interethniques en Bosnie-Herzégovine – pourront être plus proches de celles de la Confédération helvétique dans un avenir plus proche qu'il ne le semble aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Petritsch pour qu'il réponde aux commentaires et questions qui ont été soulevées.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : J'aimerais d'abord saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil et à d'autres qui ont pris la parole ici que, au titre de l'annexe X de l'Accord de paix de

Dayton (S/1995/999), j'ai pour mandat de coordonner les activités de toutes les institutions civiles qui oeuvrent pour la mise en oeuvre de la paix. Cela signifie nécessairement que je dois traiter un large éventail de questions et de sujets qui ont été couverts aujourd'hui dans les interventions des membres du Conseil de sécurité et des autres intervenants.

Je voudrais préciser avant tout que je note avec satisfaction le fait que le représentant de la Bosnie-Herzégovine ait pu prendre la parole aujourd'hui et m'en félicite. Je suis profondément convaincu que nous ne réussirons finalement dans nos efforts que si nous établissons une véritable coopération avec les représentants de la Bosnie-Herzégovine et si nous travaillons vraiment à imposer l'idée de contrôle national. Naturellement, ce contrôle signifie également que les autorités locales devraient, de plus en plus, assumer la responsabilité de ce qu'elles font. Cela implique donc que nous soyons ouverts aux critiques et aux suggestions que ferait la Bosnie-Herzégovine afin de parvenir au meilleur résultat possible. Nous ne sommes pas ici pour démontrer que la communauté internationale est toujours mieux avisée. Nous sommes ici pour trouver une solution pour la population, pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, je me félicite de ce qui a été dit à cet effet par le Conseil de sécurité.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance pour les observations pleines de force et de pertinence et pour les positions qui ont été exprimées, et dont je me félicite. Pour l'essentiel, les trois domaines prioritaires, tels qu'ils ont été approuvés en mai dernier à Bruxelles par les Ministres des affaires étrangères du Conseil de mise en oeuvre de la paix (S/2000/999, p. 3), ont reçu un puissant appui. J'aimerais faire quelques observations sur les trois domaines prioritaires et sur certaines questions spécifiques qui ont été soulevées ici par les délégations.

Je voudrais commencer par la question des institutions publiques, car la question de ces institutions et de leur renforcement est intimement liée aux pouvoirs dont le Haut Représentant est investi, les pouvoirs dits de Bonn. Si je n'avais pas imposé des services de douane nationaux au début de l'année, je pense que nous serions dans une situation extrêmement difficile et critique en Bosnie-Herzégovine du fait de l'augmentation récente de l'émigration illégale qui passe par la Bosnie-Herzégovine pour se rendre vers d'autres parties de l'Europe. Le fait que les services douaniers de l'État, qui malheureusement ont dû être imposés, sont en place avec le ferme appui de l'ONU, est essentiel pour la lutte contre l'émigration et les mouvements migratoires illégaux.

Un autre exemple, naturellement, est celui du passeport. Outre les raisons avancées par moi-même et par des membres du Conseil de sécurité, le passeport aura d'autres conséquences, y compris des incidences économiques : s'ils ne sont pas munis d'un passeport valide et internationalement reconnu, les gens d'affaires de Bosnie-Herzégovine rencontreraient des difficultés pour voyager et ouvrir des commerces. Aussi, à bien des égards, c'était une nécessité – pas uniquement politique, pas uniquement sur le plan de la consolidation de l'État, mais aussi du point de vue économique – que la communauté internationale et moi-même, en ma qualité de Haut Représentant, prenions de bonne heure une décision sur cette question.

Quand nous parlons des institutions publiques, je pense que le Conseil des ministres occupe une place centrale. Nous avons à présent six ministères en place. Cela signifie que le Gouvernement central de Sarajevo rappelle déjà un gouvernement moderne : il dispose de six ministères et couvre la plupart des sujets pertinents. Par conséquent, mes efforts après les élections seront orientés autant que possible vers le renforcement du Conseil des ministres, afin qu'il devienne l'institution centrale qu'il était supposé être selon Dayton.

En ce qui concerne les décisions de la Cour constitutionnelle, je tiens à dire que j'apprécie particulièrement l'efficacité et le professionnalisme dont a fait preuve la Cour. Ses décisions historiques seront de la plus grande importance et auront des répercussions positives sur le processus d'édification d'ensemble de l'État en Bosnie-Herzégovine. Il s'agit de décisions sans appel, comme l'a souligné l'Ambassadeur Greenstock, et cela mérite d'être souligné et compris par les gouvernements locaux des entités.

Nous veillerons à ce que les décisions de la Cour constitutionnelle soient appliquées et incorporées dans la Constitution des entités. Il importe également de continuer à dépolitiser les questions judiciaires. Nous devons poursuivre et faire ce qu'il serait nécessaire de faire dans tout autre État, et qui est donc nécessaire aussi en Bosnie-Herzégovine.

Nous allons solliciter l'appui du Conseil de l'Europe – dont il faut espérer que la Bosnie-Herzégovine fera bientôt partie – et celui de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, qui nous a

déjà permis dans le passé de trouver les solutions qui s'imposaient à certaines des questions les plus épineuses. Je suis relativement confiant qu'avec cette aide nous réussirons à mettre en oeuvre les décisions de la Cour constitutionnelle.

Je passe maintenant à d'autres questions. La réforme économique est le moteur du changement en Bosnie-Herzégovine et il existe de fait des différences entre les deux entités quant à l'état respectif de leur économie. Les raisons en sont claires. Les deux premières années ont été quasiment perdues en Republika Srpska pour ce qui est de la mise en oeuvre du processus de paix en raison des manoeuvres d'obstruction de politiciens comme M. Krisnic, qui se trouve maintenant à La Haye. Les choses ont changé, mais la Republika Srpska reste à la traîne pour ces raisons et pour d'autres encore. Je dois dire, en revanche, qu'en ce qui concerne le processus de privatisation, certains des succès obtenus sont plus visibles en Republika Srpska que dans la Fédération.

En bref, le bilan est mitigé pour ce qui est de la réforme économique, mais la principale préoccupation va demeurer le processus de privatisation et de restructuration des principaux services publics dans toute la Bosnie-Herzégovine, de façon à permettre la mise en place d'un espace économique unique pour tout le pays. Je considère également cela comme l'unique moyen de lutter contre la corruption, de renforcer les institutions et l'indépendance de l'appareil judiciaire et de créer des conditions suffisantes d'égalité pour la bonne compétitivité de l'économie de marché.

J'en arrive maintenant à la question du retour des réfugiés qui, comme le Conseil le sait, est au coeur des Accords de Dayton. Je tiens à dire d'ailleurs que cette question ne se limite pas aux Accords de Dayton. Il est vrai que ces Accords comportent plus d'un élément ethnique, comme l'a signalé le représentant de la Bosnie-Herzégovine : à l'époque, ces éléments étaient nécessaires, mais ils doivent maintenant être ramenés à un niveau réaliste.

En revanche, pour ce qui est du retour des réfugiés, nous ne sommes aucunement limités par les Accords de Dayton, et nous insistons beaucoup, par conséquent, pour obtenir les résultats nécessaires dans ce domaine. Compte tenu des chiffres actuels, et du plan très complet de législation sur les biens fonciers actuellement en vigueur, je suis relativement confiant que cette année ou l'année prochaine la question du retour deviendra une question entièrement autonome, de sorte que les autorités locales, principalement chargées de cette question, seront en mesure de reprendre intégralement en mains le processus, là encore, et de le mener seules à bien.

Certes, le paradoxe, c'est que le grand succès du processus de retours cette année a fait que nous ne disposons pas de suffisamment de liquidités pour les cas où nous manquons de logements de remplacement. Bien sûr, nous devons aussi reconnaître que les résultats obtenus varient largement selon les régions – dans certains endroits les choses se passent très bien, et dans d'autres elles laissent encore à désirer.

Pour finir, je dirai que nous sentons maintenant un grand vent de changement dans toute la région. La Yougoslavie et la Croatie apportent un meilleur climat, plus propice à l'application des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. En 10 mois, les trois principaux protagonistes du drame yougoslave ont quitté la scène d'une façon ou d'une autre. Je tiens aussi à souligner ici la dignité avec laquelle M. Izetbegović a décidé spontanément de démissionner pour laisser place à une nouvelle évolution dans le processus global de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à cette occasion à remercier les organismes de l'ONU qui travaillent avec nous en Bosnie-Herzégovine. Je remercie aussi le Conseil de sécurité pour son soutien constant, et les représentants ici réunis de leurs contributions respectives, et surtout de l'appui qui m'a été témoigné dans les déclarations entendues aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Petritsch des précisions qu'il nous a apportées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.